

# « Un plafond de 100 % pour les revenus publics et privés des élus »

« Il est temps d'assainir la vie politique », clame Zakia Khattabi (Ecolo)

**L**a coprésidente d'Ecolo se dit « furieuse » suite au décumul des mandats auquel le Parlement wallon s'apprête à jeter un sort, mais aussi face à l'affaire De Decker. Elle propose une salve de nouvelles règles.

« Ils ont osé ! Je ne décolère pas ! » La coprésidente d'Ecolo, Zakia Khattabi, s'est dite « totalement furieuse », dans un entretien accordé à Sudpresse ce mercredi. En cause : la décision du PS, du cdH et du MR de réautoriser les cumuls de mandats pour les députés wallons. « Et ils font ça en plein scandale d'État sur le Kazakhgate, qui montre le danger des conflits d'intérêts ! Surrealiste », s'indigne-t-elle.

« Cela reste un fait isolé, non ? » Absolument pas ! Avant ça, on a

**« On nage en plein délire ! », dénonce la coprésidente d'Ecolo**

eu l'affaire Kubla. Et l'affaire

Mathot. Je respecte la présomption d'innocence. Mais chaque fois, c'est le cumul des pouvoirs, les doubles casquettes, les conflits d'intérêts ! Il est temps d'assainir la vie politique ! J'ai entendu ces derniers jours les présidents Chastel, Lutgen et Di Rupo dénoncer le populisme. Mais que font-ils d'autre, ici, que le nourrir allègrement ? On peut faire un parallèle avec l'affaire Agusta. »

« Sur quel plan ? »

« Elle avait été l'occasion de revoir les règles en profondeur, avec comme effet positif le financement public des partis au lieu du financement privé. Il faut refaire une réforme de la gouvernance de la vie politique de la même ampleur ! »

« La marche arrière sur le décumul est justifiée par un souci de rapprocher les élus des gens... »

« De Decker, il a défendu les intérêts de quels gens ? Les siens, comme membre d'une élite déconnectée de la réalité, et ceux d'un milliardaire ! C'est loin de l'intérêt général, ça ! Le pire c'est que les partis traditionnels n'arrivent même plus à voir qu'il y a un problème ! De Decker non

plus ! On nage en plein délire ! »

« Concrètement, que proposez-vous de modifier ? »

« D'abord, la règle du plafond des revenus. Aujourd'hui, un député ne peut gagner plus de 150 % de son indemnité dans ses fonctions publiques. Il faut l'étendre aux revenus privés. En clair : un député qui gagne 3.000 euros net comme avocat, ce sera déduit de ses quelque 6.000 euros de parlementaire. Et ce n'est qu'un début. »

« Un début ? »

« À terme, c'est à un plafond de 100 % qu'il faudra arriver. Et ce doit être valable pour tous les parlementaires et ministres de tous les niveaux de pouvoir. Cela va supposer de créer un cadastre de l'ensemble des revenus. »

Chaque année, on devra déclarer tous ses revenus publics et privés, pour voir si le pourcentage n'a pas été dépassé. »

« Une simple déclaration sur l'honneur ? »

« Pas du tout : il faut aussi créer une instance de contrôle du respect des règles. Aujourd'hui, on n'en a pas. On ne peut se baser que sur le travail d'un privé, le site Cumuleo. Il faut

modifier cela. Mais il faut aussi durcir les règles éthiques. »

« Comment ? »

« En érigeant en infraction pénale toute intervention d'un mandataire public au bénéfice de dossiers individuels auprès d'une autorité judiciaire ou administrative. En agissant ainsi, on viole le principe de la séparation des pouvoirs et d'égalité des citoyens devant la loi. On doit également interdire la participation d'un ministre ou d'un parlementaire à la direction ou l'administration d'un OIP, d'une mutualité, d'un syndicat... Bref, d'un acteur qui fait du lobby pour ses intérêts... »

« Ecolo dépose des propositions de loi et de décret en ce sens ? »

« Absolument. Celui sur le plafond de revenus l'est déjà. Les autres, on les finalise. On ne comprendrait pas que les autres partis ne nous suivent pas ! Il y a dix ans, Olivier Chastel a construit son profil politique sur les affaires à Charleroi. Je ne comprendrais pas qu'il ne soit pas notre premier soutien... »

PROPOS RECUEILLIS PAR  
CHRISTIAN CARPENTIER

## L'affaire De Decker sera bien tirée au clair à la Chambre

Ses contours doivent encore être affinés. Mais les chefs de groupe de la Chambre sont tombés d'accord sur le principe, ce mercredi midi : une commission d'enquête va bel et bien voir le jour sur le Kazakhgate. Le président de la Chambre, Sigfried Bracke (N-VA), l'a confirmé dans la foulée.

Armand De Decker (MR) va donc devoir venir rendre des comptes sur son rôle précis dans ce possible scandale d'État. Il le fera devant ses pairs et sous serment. Et sans attendre la fin des enquêtes judiciaires en cours. Mais il se pourrait bien qu'il ne soit pas le seul homme politique à être auditionné.

Le ministre de la Justice de l'époque, le CD&V Stefaan De

Clerck, a en effet confirmé deux interventions du bourgmestre d'Uccle auprès de lui dans cette affaire, dont une à son domicile privé. Dans un mail (contesté) d'un conseiller du président Nicolas Sarkozy, les noms de ce même Stefaan De Clerck, mais aussi ceux de Didier Reynders (MR) et Steven Vanackere (CD&V) apparaissent également.

LE CDH A LA BARRE

M. De Decker, écrit l'auteur du mail, les aurait « sensibilisés » à la nécessité de voter la fameuse loi qui a permis au Belgo-Kazakh Chodiev de conclure une transaction avec le parquet, lui évitant un renvoi au tribunal.

Le MR a donc fini par plier, hier. Dans un premier temps,

il avait admis l'idée d'organiser une pareille commission, mais seulement une fois l'enquête judiciaire terminée. Face au tollé médiatique, il a revu ses exigences à la baisse. Une proposition de loi en ce sens, préparée par Olivier Maingain (Défi), était soutenue par tous les partis de l'opposition.

La commission, qui devrait être mise sur pied dans les quinze jours, sera présidée par un cdH. Le nom de Francis Delperée circulait hier à la Chambre, selon l'agence Belga. Seul écueil : il traîne toujours cette affaire de délit de fuite suspecté suite à un plot défoncé avec son véhicule. ●

GH. C.